

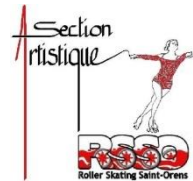


www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens  
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



## Fonctionnement de la section artistique Saison 2019/2020



### Accueil dans la section

L'objet de la section artistique du RSSO est de permettre la pratique et l'apprentissage du patinage artistique sur roulettes jusqu'à la prise de confiance du patineur afin qu'il évolue dans les différents groupes de compétition, faire la promotion de ce sport auprès des habitants de la région toulousaine et plus.

Les nouvelles inscriptions sont réservées aux débutants entre 5 ans et 11 ans.

L'entraîneur oriente pendant les premiers cours les patineurs en fonction de leur niveau et de leur âge.

Pour les nouveaux adhérents, 2 cours d'essai sont possibles aux horaires définis par les entraîneurs et le Bureau.

Pendant les vacances scolaires et si les créneaux nous le permettent, nous organiserons des stages (payants, le tarif sera communiqué avant l'inscription à ces stages).

La section artistique du RSSO comprend différents groupes :

-le « **groupe école d'artistique** » ouvert au plus grand nombre, dans la mesure des places disponibles, permettant l'initiation et le développement des bases du patinage.

-le « **groupe Compétition** » selon la réglementation de la FFRS et de la Ligue Occitanie.

### Vos interlocuteurs

- **Julian VELAZQUEZ et Sébastien CHARRON** sont en charge des entraînements et des stages.
- **Carine FABRE Présidente de la Section** : est en charge de la responsabilité de la section devant le comité directeur, de l'animation autour des entraîneurs et des autres bénévoles. C'est l'interlocuteur principal.
- **Sylvia TORRES Secrétaire de la Section** : est en charge de la communication concernant les compétitions, des inscriptions aux compétitions, lien/correspondance avec parents /entraîneurs et bureau.
- **Elisabeth DA SILVA Secrétaire Adjointe**
- **Hélène MARTY Trésorière de la section** : est en charge de la Trésorerie de la section, c'est à lui que les règlements des stages, commandes diverses, etc..., devront être confiés. S'il est absent, les autres membres du bureau pourront récupérer les règlements.
- **Dorothée VILLIOT Trésorière Adjointe**
- **Laurent HIARD Responsable Matériel et Manifestations**



**RSSO ARTISTIQUE**  
2019-2020

**JULIAN VELAZQUEZ**  
Entraîneur école et groupes compétitions

**SEBASTIEN CHARRON**  
Entraîneur groupe compétition

**CARINE FABRE**  
Présidente

**SYLVIA TORRES**  
Secrétaire

**ELISABETH DASILVA**  
Secrétaire Adjointe

**LAURENT HIARD**  
Responsable Matériel

**HELENE MARTY**  
Trésorière

**DOROTHEE VILLIOT**  
Trésorière adjointe

Roller Skating Saint Orens  
 COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
 Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
 Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284

Facebook: rssosectionartistique  
 Instagram: rssoartistique

## Les coordonnées

Noms	Mails	Téléphones
Carine FABRE	artistiquersso@gmail.com*	06 87 21 94 77
Sylvia TORRES	secretariat.rsso@gmail.com*	06 61 26 21 72
Hélène MARTY	wolniakhelene@gmail.com	06 30 49 59 04

\*Pour toute correspondance mettre obligatoirement en copie les adresses mails [artistiquersso@gmail.com](mailto:artistiquersso@gmail.com) et [secretariat.rsso@gmail.com](mailto:secretariat.rsso@gmail.com)

## Calendrier

La vie de la section est ponctuée par des entraînements hebdomadaires, stages et compétitions. Le calendrier des stages et des compétitions sera communiqué en cours de saison et mis à jour à chaque évolution.

Les horaires de la saison et les groupes d'entraînement peuvent être modifiés jusqu'à fin octobre.

## Entraînement & stages

Chaque patineur doit respecter les horaires de son groupe. **Les patineurs doivent être présentes 10minutes avant les entraînements pour chausser les patins.** Tout entraînement commencé doit être assumé jusqu'à la fin (sauf cas de force majeure ou décision de l'entraîneur).

Les entraînements sont **réguliers, hebdomadaires**, sauf pendant les vacances scolaires comme suit :

Jours	Horaire	Entraîneurs	Groupes
Lundi	17h30 - 21h	Julian	Compétitions selon niveau
Mardi	17H30 - 20h	Julian	Ecole et Compétition selon niveau
Mercredi	13h-14h	Sébastien	Groupe Compétition selon niveau
Vendredi	17H - 18H30	Sébastien	Groupe Compétition selon niveau
Samedi	17 ou 18h-19h	Sébastien	Groupe Compétition selon niveau



www.rssso.fr

Roller Skating Saint Orens  
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



### **Stages :**

La section artistique peut organiser des stages durant les vacances scolaires et les week-ends. Ces stages seront payants et ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés pour l'évolution des patineurs.

En cas de nombre insuffisant d'inscrits le stage pourra être annulé.

Ces stages s'adressent à tous les patineurs adhérents et licenciés du club. Ces stages seront organisés en fonction des différents groupes. Aucun patineur ni parent ne pourra choisir le groupe et le créneau horaire du stage.

Les inscriptions se font en amont par mail, aucun patineur ne sera accepté si l'inscription n'a pas été effectuée, aucune relance par email ne sera faite et aucune réclamation ne sera acceptée.

Toute inscription aux stages est définitive et reste due. Sauf maladie ou blessure justifiée par un certificat médical.

## **Communication- Manifestations**

Chaque rentrée le Bureau organise une réunion afin de renseigner les parents des nouveaux licenciés ainsi que les nouvelles informations pour les parents des patineurs déjà licenciés, cette réunion est obligatoire pour éviter tout conflit. **Pour la saison 2019-2020, elle aura lieu la première quinzaine d'Octobre.**

La communication de la section se fait essentiellement par email. Il est donc fortement demandé aux parents de consulter régulièrement leur messagerie et de répondre dans les délais impartis. Elle se fait également via le site RSSO et la page FACEBOOK de la section.

**Adresse mails : [artistiquersso@gmail.com](mailto:artistiquersso@gmail.com) / [secretariat.rssso@gmail.com](mailto:secretariat.rssso@gmail.com) mettre obligatoirement les deux adresses dans toutes vos correspondances, c'est une précaution en cas d'absence d'un des destinataires de vos messages.**

Pour certaines manifestations des documents seront remis aux patineuses pour lecture et prise de connaissances par les parents et patineurs.

**« Lors des manifestations les parents seront sollicités pour apporter leur aide ponctuelle. Sans cette aide, les membres du bureau bénévoles ne pourront supporter seuls les manifestations proposées et devront donc annuler cette dernière. »**

### **Gala :**

Tous les patineurs du RSSO participent au gala.

L'entraîneur se réserve le droit de travailler par taille, changer les horaires etc...pour la bonne réalisation du spectacle.

Les dates sont communiquées mi-saison ce qui permet de prendre les dispositions nécessaires pour être présent aux répétitions générales, celles-ci sont obligatoires.

### **Coupe des Lutins :**

Cette « mini » compétition est organisée pour les patineurs de l'école de patinage ainsi que les participantes à la première compétition.

Les dates sont communiquées en début saison pour vous permettre de prendre les dispositions nécessaires pour être présent.



www.rsso.fr

Roller Skating Saint Orens  
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



### **Rendez-vous et entrevues :**

Les entrevues avec les entraîneurs ne pourront s'effectuer qu'en dehors des heures de cours et après prise de rendez-vous. Pendant les heures de cours seuls les membres du Bureau sont autorisés à s'entretenir directement avec les entraîneurs pour des raisons concernant le fonctionnement de la Section Artistique. Merci de respecter le temps des entraînements consacré aux patineurs.

### **Tenue et accessoires**

Le patineur doit avoir sur lui une tenue vestimentaire **adéquate et obligatoire** :

- Paire de tennis de sport
- tenue de club obligatoire
- veste de club obligatoire pour le groupe compétition
- protège poignets
- jupette de patinage ou short ou legging moulant
- **les caches patins sont obligatoires et à la charge du patineur**
- **une clé USB** pour y mettre ses musiques de compétitions.
- trousse dans le sac avec des élastiques.

Le patineur doit avoir avec lui sa propre bouteille d'eau ou une gourde étiquetée avec son nom qu'il posera sur le banc à chaque début d'entraînement.

Il est demandé aux patineuses **d'avoir les cheveux attachés** à chaque entraînement et de ne porter aucun bijou.

### **Matériel**

Le club a la possibilité de procéder à la location des patins (voir paragraphe suivant).

L'achat de vêtements et accessoires est possible et conseillé auprès de la section :

- la tenue de club obligatoire neuve ou d'occasion (de 25 à 55 euros)
- collant patinage compétition (14 euros)
- cache patins chair (6 euros)
- freins (de 12 à 19 euros selon modèle)
- roulements (12 euros)
- veste club (30 euros)
- roues

Pour les compétiteurs, chaque patineur doit avoir ses propres patins. Il est responsable de son matériel et en assure l'entretien régulier.

### **Location de patins :**

Le club met à disposition des rollers pour 70€ annuel (caution 150€) pour les patineurs / parents le désirant, dans la limite des stocks du club. Par mesure de confort et d'hygiène il est **obligatoire** d'y insérer une paire de semelle.

Les nouvelles adhérentes au club et les patineuses de l'école de patinage seront prioritaires. Les patineuses évoluant dans le groupe compétition devront avoir leur propre matériel.

Le stock de rollers de location représente un investissement du club, il est demandé aux patineurs qui ne remplissent pas pour diverses raisons les objectifs définis en début de saison de rendre au club les rollers, afin d'en faire profiter d'autres patineurs.

A la restitution des patins nous vous demandons de bien nettoyer les roues et de cirer les patins.



www.rsso.fr

Roller Skating Saint Orens  
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



## Participation aux compétitions

Au cours de la saison, les entraîneurs indiquent à chaque patineur le niveau dans lequel il va concourir. Toutefois, en fonction de l'évolution du patineur, les entraîneurs peuvent choisir de le changer de niveau en cours de saison. Le programme de la compétition est donné aux parents des patineurs dès que le responsable de la section en a connaissance.

Pendant les compétitions, les patineurs sont les représentants du R.S.S.O. Par conséquent, il est exigé de leur part :

- une tenue personnelle de compétition obligatoire
- la tenue du club obligatoire
- veste du club (achat en début de saison)
- un esprit de groupe.
- Respecter les clubs concurrents
- Respecter les Juges

Les trois derniers points sont aussi attendus de la part des parents accompagnateurs.

Les inscriptions aux compétitions se feront par mail, si le délai d'inscription est dépassé, les patineurs ne pourront pas être inscrits. Aucune relance par email ne sera faite, aucune réclamation ne sera acceptée.

## Accompagnement durant les compétitions

Sauf cas exceptionnel, le club ne prend pas en charge le déplacement du patineur. C'est à lui ou ses parents de s'organiser.

## En cas de problème et Absences et Retards

*Afin de prévenir un certain nombre de situations inconfortables tant pour le patineur, ses parents, les cadres du club et le club vis-à-vis des autres clubs et des instances fédérales, les règles suivantes sont mises en place :*

- Tous les problèmes de discipline rencontrés **lors des entraînements sont à régler avec les entraîneurs** en présence du responsable de la section et d'un des membres du Bureau en dehors des heures de cours. En cas de non présence du responsable de section, l'entraîneur devra l'informer par écrit.
- Retard à l'entraînement : tant que possible, **l'entraîneur et/ou les membres du Bureau devront être avertis**, dans tous les cas le patineur doit venir expliquer son retard.
- Absence ponctuelle à l'entraînement : **l'entraîneur et/ou les membres du Bureau devront être avertis avant le cours**, dans tous les cas le patineur doit venir expliquer son absence.
- Absence prolongée à l'entraînement : l'entraîneur et le Bureau devront être avertis pour organiser au mieux et le cours et revoir ensuite les objectifs du patineur
- Absence répétitive à l'entraînement : si le patineur est contraint et ne peut se rendre de façon régulière aux entraînements, cela doit être signalé au moment de la définition des objectifs, ou être revu en cours d'année.
- Absence pour raison médicale : si un patineur présente un certificat médical lui interdisant la pratique du sport d'un mois ou plus, il doit pour revenir à l'entraînement et en compétition présenter un certificat médical l'autorisant à reprendre le sport.



www.rsso.fr

**Roller Skating Saint Orens**  
COMPLEXE SPORTIF GUSTAVE PLANTADE  
Rue des Sports - Boite N°3 - 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  
Agrément Jeunesse & Sport N° 31 AS 1284



- Absence pour raison médicale prolongée sur la saison : sur certificat médical, le club peut prendre en charge le remboursement des trimestres à venir.
- Absence imprévue à une compétition : le Bureau doit être averti ; dans tous les cas l'absence devra être ensuite expliquée accompagnée d'un certificat médical. Sans justificatif le montant de l'engagement à la compétition devra être remboursé à la section Artistique.

## **Le cadre du club et ses limites**

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, il est demandé aux parents et accompagnateurs de ne pas rester aux cours pour favoriser la concentration des patineurs.

Certains entraînements seront ouverts aux parents selon un planning établi.

La responsabilité du club débute lorsque l'adhérent entre au début de la séance dans la salle d'entraînement qui lui est destinée et s'arrête lorsque la séance est terminée. L'adhérent ne peut ni pénétrer, ni sortir de la salle sans y avoir été invité par un des entraîneurs diplômés ou un membre du bureau du club.

Tout accident se produisant sur la piste si les conditions précitées ne sont pas remplies est de la responsabilité de l'adhérent ou de son représentant légal.

La Section Artistique n'étant pas « une garderie », elle n'est pas responsable des incidents en dehors des heures d'entraînements.

Les bonbons et chewing-gums sont interdits pendant les entraînements.

Sur la piste les entraîneurs assurent la discipline et se réserve le droit d'exclure le patineur de la piste pendant son entraînement et d'attendre ses parents sur le banc.

### **Il est interdit de s'habiller ou se déshabiller et de chausser ou se déchausser en dehors des vestiaires.**

Un vestiaire est mis à la disposition des patineurs, à charge eux de le tenir en état de propreté. En cas de dégradation l'accès au vestiaire sera interdit.

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux patineurs uniquement pendant leur cours (interdit aux parents, famille, amis,..) Exceptionnellement l'accès sera autorisé sur demande du parent auprès d'un des membres du Bureau présent. Nous avons un public féminin avec des âges allant de 5 ans à 17 ans vous comprendrez donc que les vestiaires seront interdits aux papas.

Chaque adhérent est responsable de tout ce qu'il amène sur le lieu de pratique du club.

#### Compétitions :

Le club se doit de souscrire une licence au patineur qu'il accueille, à ce titre le patineur est en contrepartie représentant de son club quand il se déplace sur une compétition en utilisant sa licence. Cependant le club accepte volontiers que le patineur participe à des regroupements de patineurs ou des compétitions sous d'autres couleurs. La condition est d'avoir averti au préalable par écrit (mail) le responsable et les membres de la section.

#### Entraînements :

Le club est responsable de la sécurité générale des patineurs dans le cadre des activités qu'il organise.